

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 11 février 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Finances.

Dans le cadre des discussions portant sur une réforme du système des classes d'imposition, il ressort qu'environ 30 000 ménages, dont l'un des membres est âgé de plus de 50 ans, se trouvent dans une situation de mono-revenu. Afin de mieux apprécier la situation des autres ménages, en particulier ceux actuellement imposés en classe 2, il apparaît utile de disposer d'éléments complémentaires sur la répartition des revenus au sein des ménages.

Dans ce contexte, nous souhaiterions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. Le Gouvernement est-il en mesure d'indiquer combien de ménages imposés en classe 2 présentent une répartition des revenus supérieure à un seuil de 75 % - 25 %, c'est-à-dire une situation dans laquelle un des deux conjoints perçoit plus de 75 % du revenu total du ménage ?
2. Serait-il possible de présenter une ventilation distinguant les ménages résidents des ménages non-résidents ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Yves Cruchten
DéputéFranz Fayot
Député